

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

• • • • •



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Service de l'industrie

N°CS06-3160-SI- 2511 DIMENC

Nouméa, le

27 JUIL. 2006

Monsieur le Gérant,

Par bordereau n°6034-2-2570/DRN/BIC du 11 juillet 2006, la direction des ressources naturelles m'a transmis votre dossier de déclaration d'un atelier de chaudronnerie et d'usinage de métaux sis 15,17 rue Auer, Z.I. Ducos— commune de Nouméa.

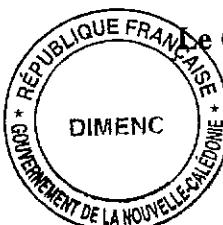
Après examen, il s'avère que votre demande de déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de *l'article n° 27* de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration et à l'adresser à Monsieur le Président de l'assemblée de la province Sud – Direction des ressources naturelles, BP 3718 – 98846 Nouméa cedex, en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par

au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (27.02.42) qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma parfaite considération.



Le Chef du service de l'industrie



Gilles RIO

MONSIEUR THIERRY MAZELLIER
GERANT DE LE SOCIETE SN-AMC SUD
15-17 RUE AUER
BP 7305
98801 NOUMEA CEDEX

Copie : Direction des ressources naturelles - Bureau des installations classées

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER CONCERNANT : <i>Atelier de chaudronnerie et d'usinage de métaux</i>	
---	--

DEMANDEUR :	SN-AMC SUD
-------------	-------------------

Réf :	<i>Bordereau n° 6034-2-2570/DRN/BIC du 11 juillet 2006</i>	Date de réception du dossier :	<i>12 juillet 2006</i>
Adresse postale :	<i>BP 7305 – 98801 – NOUMEA CEDEX</i>		
localisation de l'installation :	<i>Lot n° 348 – 15,17 rue Auer – Z.I Ducos – NOUMEA</i>		
Téléphone :	<i>28.65.44</i>	Fax :	<i>25.21.51</i>
Province :	<i>SUD</i>	Commune :	<i>NOUMEA</i>
		Zone PUD :	<i>Néant</i>

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. La déclaration de l'exploitant	<i>R.A.S</i>
2. Nature et volume des activités	<i>Puissance totale des machines concourant au travail mécanique des pièces métalliques à homogénéiser entre les tableaux de la page 2 et de la page 12. L'ensemble des machines est à prendre en compte pour la détermination du classement de l'installation.</i>
3. Rubriques de Classement	<i>R.A.S</i>
4. Plan de situation portant sur une distance de 100 mètres de l'installation	<i>R.A.S</i>
5. Plan au minimum au 1/200 portant sur une distance de 35 mètres de l'installation <ul style="list-style-type: none"> • description des dispositions matérielles de l'installation • affectation des constructions avoisinantes • affectation des terrains avoisinants • les points d'eau • les canaux • les cours d'eau • les égouts 	<i>A compléter</i> <i>A fournir</i> <i>A fournir</i> <i>A représenter le cas échéant</i> <i>R.A.S</i> <i>R.A.S</i> <i>R.A.S</i>
6. Mode et conditions d'utilisation de l'eau	<i>R.A.S</i>
7. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires	<i>R.A.S</i>
8. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des émanations de toute nature	<i>R.A.S</i>
9. Mode et conditions d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation	<i>R.A.S</i>
10. Les dispositifs prévus en cas de sinistre	<i>R.A.S</i>

Dossier déclaré :

Complet

Incomplet